PROJET GEF6-AMP

Bulletin Semestriel - N°01 / Juin 2025

SOMMAIRE

- Projet GEF6-AMP
- Zones Clés pour la Biodiversité
- Aires Marines Protégées
- Efficacité de gestion des AMP
- Elaboration de la SPAN
- AMCE
- Textes et lois

PROJET GEF6-AMP

"Extension et Consolidation du réseau des Aires Marines Protégées de Madagascar"

Le Projet GEF6-AMP, a été lancé en 2021. Il est mis en œuvre par le MEDD, avec le soutien technique du WWF et de la FAPBM en tant qu'agence fiduciaire, et est financé par le GEF. Ce projet a été initié à la suite de l'engagement des autorités malgaches, pris lors du Congrès Mondial des Parcs de Sydney en 2014, de tripler la superficie des Aires Marines Protégées.

Ce projet représente la contribution concrète de Madagascar à l'objectif mondial de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), en particulier l'objectif 11 d'Aichi transcrit en cible n°3 du Cadre Mondial de la Biodiversité.

Le projet vise à étendre la superficie des AMP du pays à au moins 1.000.000 ha d'ici 2026, tout en garantissant une gestion durable des ressources marines à Madagascar.

L'officialisation des KBA Marines et Côtières à Madagascar progresse

Le projet GEF6-AMP a franchi une étape cruciale en identifiant douze sites marins et côtiers présentant un fort potentiel de devenir des KBA à Madagascar. Parmi ceux-ci, le Tendro Atsimon'ny Nosy, situé dans le Grand Sud, a été le premier à être officiellement confirmé par le Secrétariat KBA. De plus, trois autres sites ont déjà été validés par le Point Focal Régional KBA en Afrique, et les huit restants sont actuellement en cours d'évaluation.

Le site « Tendro Atsimon'ny Nosy » (également connu sous le nom de Grand Sud), identifié sous l'ID 201482, a été officiellement confirmé comme une nouvelle Zone Clé pour la Biodiversité (KBA) marine et côtière. Sa confirmation, finalisée en mars dernier, représente une avancée majeure pour la conservation à Madagascar et salue les efforts conjoints du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et du Projet GEF6-AMP. Ce site sera officiellement intégré à la Base de Données Mondiale des KBA (World Data KBA - WDKBA), dont la publication est prévue début juillet 2025.

Située au large des régions Androy et Anosy, et s'étendant précisément d'Androka au Sud-Ouest jusqu'à Taolagnaro au Sud-Est, cette nouvelle KBA couvre une vaste superficie de 17 058,42 km². Cela en fait la plus grande KBA marine et côtière du pays, soulignant son importance écologique capitale et son potentiel significatif pour la conservation.

Par ailleurs, trois autres sites KBA : *Tandavandriva Nosy Be baie de Tsimipaika, Baie d'Antongil et Nosy Boraha Sainte-Marie Island* ont déjà été approuvés par le Point Focal Régional KBA. Ils sont actuellement nommés et attendent leur confirmation auprès du Secrétariat KBA. Les huit autres sites sont actuellement en cours d'évaluation par le Point Focal Régional. Ces sites sont désignés comme des KBA potentielles.

Objectifs Dépassés

Depuis sa création en 2021, le projet GEF6-AMP s'était fixé l'objectif d'identifier au moins 2 500 000 hectares de KBA marines et côtières à Madagascar. Actuellement, le projet a non seulement atteint cet objectif, mais il l'a largement dépassé, ayant identifié 4 630 905 hectares.

Rappelons que le MEDD, via son Projet GEF6-AMP, a mené en 2024 une étude de mise à jour des KBA marines et côtières, qui sont des sites contribuant de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale. L'identification des KBA est essentielle pour l'expansion des Aires Marines Protégées à Madagascar, ce qui améliore la conservation et la productivité durable de la biodiversité et des écosystèmes marins au service du développement de la population locale concernée. De plus, elle contribue à la cible n°3 du Cadre Mondial pour la Biodiversité de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) dont Madagascar est pays membre.

Signature de la Convention de Financement pour l'APMT Sorkay de Sainte-Marie

Le 02 juin 2025, lors de la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement à Sainte-Marie, une étape cruciale a été franchie pour la protection marine à Madagascar. Liva Ramiandrarivo, coordinateur du projet GEF6-AMP (représentant le MEDD), Rija Ranaivoarison, directeur exécutif du FAPBM, et Claire Kaboré, représentante du GRET à Madagascar, ont signé la convention de financement de l'Aire Protégée Marine et Terrestre (APMT) Sorkay.

Cette convention, d'un montant d'environ 1,2 milliard d'Ariary pour 19 mois d'exécution, marque le lancement des travaux pour l'APMT Sorkay. Elle fait partie des quatre nouvelles AMP soutenues par le projet GEF6-AMP, un projet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et exécutée par le WWF. L'événement de signature a bénéficié d'une forte présence institutionnelle, dont celle de Monsieur Max Andonirina Fontaine, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, ainsi que de diverses autorités et communautés locales, soulignant un engagement collectif.

La future APMT Sorkay de Sainte-Marie, couvrant 265 000 hectares, est un site d'importance capitale. Reconnue comme une zone d'agrégation majeure pour les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*), elle renforce l'urgence et la pertinence de sa protection.

Un bilan prometteur

Cette concrétisation s'inscrit dans la dynamique du projet GEF6-AMP, une initiative majeure du MEDD. Initialement, le projet visait à étendre la superficie totale des AMP à Madagascar à au moins 1 million hectares d'ici 2026. Grâce aux efforts déployés, les quatre nouvelles AMP en cours de création devraient couvrir à elles seules environ 1,7 million d'hectares. C'est plus du double de l'objectif global que le projet s'était fixé, marquant une avancée exceptionnelle pour la biodiversité marine malgache.

Ces quatre projets de création d'AMP, dont l'APMT de Sorkay, sont soutenus par le Projet GEF6-AMP et sont menés par les promoteurs WCS et GRET dans les régions de Diana, Analanjirofo et Androy. La formalisation de ces partenariats progresse : la convention avec GRET est finalisée, et celle avec WCS est prévue pour début juillet 2025.

Les prochaines étapes incluent l'adoption des arrêtés de mise en protection temporaire pour ces quatre futures AMP, ainsi que le lancement des appels d'offres pour recruter les consultants chargés de préparer les dossiers nécessaires à leur désignation définitive.

Efficacité de gestion des AMP

Les AMP et LMMA soutenues par le Projet GEF6-AMP enregistrent une progression notable de leurs scores IMET

Une avancée significative s'observe dans la gestion des Aires Marines Protégées (AMP) et des Zones Marines Gérées Localement (LMMA) à Madagascar. Les évaluations IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) pour l'année 2024 révèlent une progression moyenne notable de 10 points pour les sites bénéficiant du soutien du Projet GEF6-AMP. Cette amélioration de l'efficacité de gestion est particulièrement visible dans la planification, et résulte de l'intégration des spécificités marines dans les activités de gestion quotidiennes.

Le Projet GEF6-AMP, mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et exécuté par le WWF, soutient activement l'amélioration de la gestion des AMP et LMMA via sa composante 3. Depuis janvier de cette année, une deuxième vague de six promoteurs d'AMP et de LMMA a lancé ses activités après avoir reçu les subventions nécessaires. Au total, 4 parcelles marines dans 2 AP, 2 AMP, 6TGRN , 2 LMMA sous dina, 6 LMMA sous TGRN, bénéficient du financement du Projet GEF6-AMP. Les évaluations IMET 2024 ont été menées depuis mars 2025 par l'équipe du Projet GEF6-AMP, en collaboration avec le MEDD, sur les cinq sites de la première vague de promoteurs : FAMELONA, ASITY, IDENTI'TERRE, FIVOI et FANIRY.

Au-delà des scores, les communautés locales ont bénéficié de renforcements de capacités ciblés. Elles ont été formées à des techniques améliorées pour diverses Activités Génératrices de Revenus (AGR), ainsi qu'aux cadres juridiques régissant les ressources marines et côtières renouvelables et à la vie associative.

Défis et perspectives

Malgré ces progrès, des défis subsistent. Les associations locales rencontrent des difficultés dans la prise de décision concernant l'utilisation des fonds alloués, peinant à les absorber sans un accompagnement important. Par ailleurs, la portée du projet au sein des communautés reste limitée : un manque de communication et de sensibilisation de la part des promoteurs fait que les membres ne semblent pas toujours conscients de l'existence du Projet GEF6-AMP à leur niveau local.

Pour y remédier, le projet prévoit de distribuer du matériel aux promoteurs durant le second semestre de cette année. Cette occasion sera mise à profit pour renforcer la communication autour du projet et de ses objectifs. Actuellement, les promoteurs ont déjà préparé leurs listes de matériel, et les équipes techniques du projet procèdent à leur évaluation avant de lancer les appels d'offres auprès du FAPBM.

Elaboration de la SPAN

Ateliers de consultation régionale sur l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action National pour les AMP

Madagascar a débuté des consultations régionales pour élaborer sa Stratégie et son Plan d'Action National visant à tripler la superficie de ses Aires Marines Protégées (AMP), conformément à la "Promesse de Sydney".

Depuis mars 2025, l'équipe de la Direction des Aires Protégées, des Ressources Naturelles renouvelables et des Écosystèmes (DAPRNE) du MEDD, avec l'Unité de Gestion du Projet GEF6-AMP et un consultant national, a mené trois ateliers dans les régions d'Analanjirofo (27-28 mars 2025), de Diana (14-15 mai 2025), et d'Atsimo Andrefana (3-4 juin 2025). Cette initiative est cruciale pour atteindre l'objectif de la Promesse de Sydney et contribuer à l'objectif 30x30 de Kunming-Montréal.

Prochaines étapes

Le Projet GEF6-AMP a déjà initié des actions qui alimenteront cette Stratégie, incluant le développement d'outils de gestion, l'évaluation économique des AMP/LMMA, l'identification des KBA, et la reconnaissance des AMCE. Les résultats de ces actions, combinés aux retours des consultations, seront consolidés et soumis au Comité de Pilotage (COPIL) pour validation dans le cadre de la Promesse de Sydney.

AMCE

Création du Groupe de Travail pour la Reconnaissance des Autres Mesures de Conservation Efficaces par zones (AMCE) à Madagascar

Madagascar s'engage activement dans un nouveau concept mondial de conservation : les Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zones (AMCE). Ce processus est piloté par le projet GEF6-AMP, une initiative du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), financée par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), exécutée par le WWF.

Le projet GEF6-AMP vise la reconnaissance d'au moins 60 000 hectares d'initiatives AMCE d'ici la fin de l'année 2025, réparties sur quatre régions.

Opérationnalisation et Cadre National

Le processus de reconnaissance des AMCE s'inscrit dans une démarche nationale qui implique de nombreux secteurs. Le MEDD, le Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (MPEB) et le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT) se sont approprié ce concept. Un Groupe de Travail AMCE a été créé en octobre 2024 à cet effet, suite à la délibération du COPIL de la Promesse de Sydney. La nomination de son Président et de ses Vice-Présidents, dont la signature par le Ministre de l'Environnement est prévue pour ce mois de juin, rendra ce groupe pleinement opérationnel. Il jouera un rôle clé dans la mise en œuvre du processus AMCE.

Pour officialiser les AMCE, les dossiers juridiques ont été réintroduits sous forme de communication verbale en Conseil de Gouvernement, suite à un changement de procédure. Les dossiers ont été déposés à la Primature, et leur approbation est attendue. Les textes devraient être approuvés et signés au plus tard en juillet 2025.

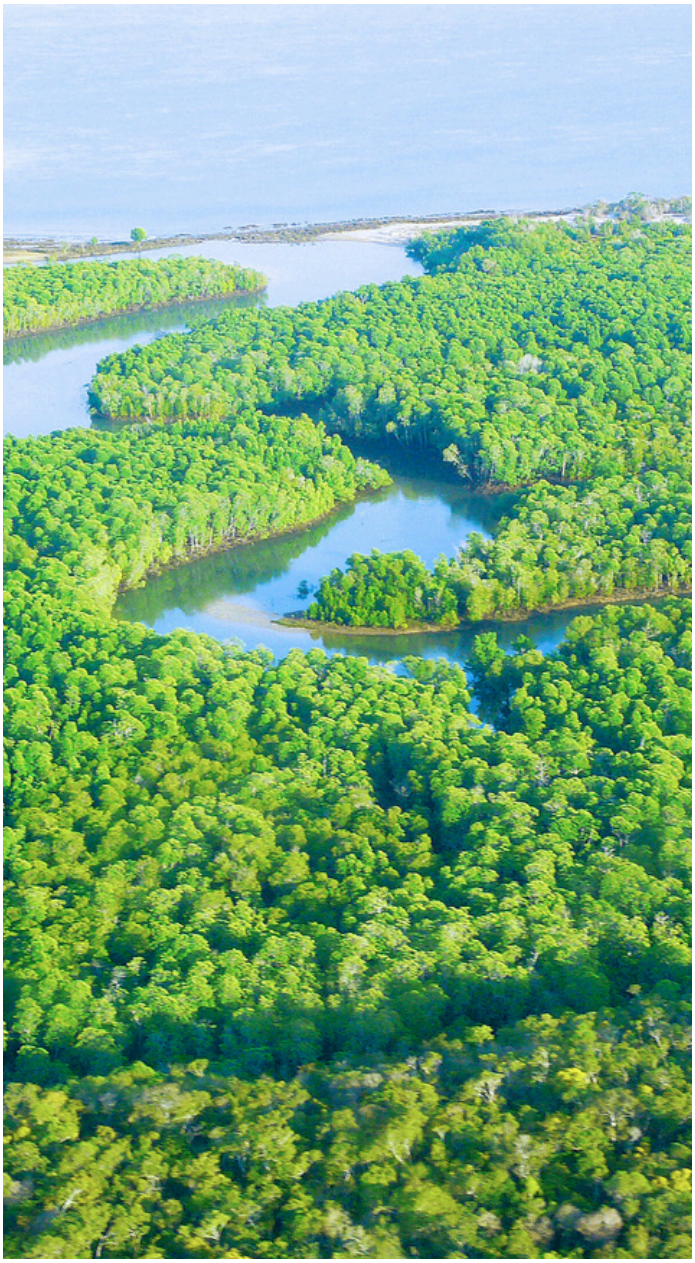

A titre de rappel, le concept AMCE est crucial et s'inscrit dans l'objectif mondial du 30x30. Il offre une approche complémentaire aux aires protégées en incluant des territoires parfois en dehors des zones classiques. Il favorise une conservation plus inclusive, impliquant les communautés locales et le respect des valeurs culturelles, tout en contribuant aux objectifs internationaux de conservation.

Textes et lois

Les projets de décrets et textes sur les Aires Marines Protégées déposés à la Primature

Dans le cadre de l'application du Code des Aires Protégées (COAP), le Premier Ministre a instruit la prise d'un seul décret d'application intégrant les spécificités marines et côtières. Le décret sur les Aires Marines Protégées (AMP), élaboré avec l'appui du projet GEF6-AMP et validé par le COPIL de Sydney, a ainsi été consolidé avec le décret de 2017. Ce travail, mené par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) avec la Direction des Aires Protégées, la Direction des Affaires Juridiques et le Secrétariat Général, est désormais finalisé. Toutes les observations antérieures, y compris celles du Ministère de la Justice, ont été intégrées.

Le projet de décret a été déposé à la Primature pour adoption en Conseil de Gouvernement. Son approbation est attendue au plus tard en juillet 2025.

La planification des activités de vulgarisation de ces textes est prévue entre septembre et décembre 2025.

Merci à nos partenaires

GEF6-AMP
Enceinte MEDD Nanisana,
Antananarivo Madagascar
+261 34 68 384 72
gef6amp@gmail.com

Scanner ici